

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC—LES PROMESSES
FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la région métropolitaine de Québec ne semble plus avoir d'interlocuteur valable au sein du gouvernement conservateur. Les dossiers traînent en longueur et les promesses faites par le député de Langelier (M. Côté) et ministre responsable de la région de Québec ne sont pas tenues.

Où est la subvention fédérale de 200 000 \$ qui avait été promise en 1986 pour l'instauration d'un centre d'arbitrage rattaché à l'Université Laval? Où sont les 600 000 \$ que le fédéral avait promis pour le parc technologique de Sainte-Foy?

Pourquoi n'y a-t-il toujours pas d'initiative fédérale pour assurer l'avenir de la Société Inter-Port chargée du développement économique de la région portuaire? Pourquoi les surplus de Rendez-vous 1987 n'ont-ils pas encore été redistribués aux organismes de la région comme le Carnaval de Québec et le Festival d'été de Québec, tel que promis par le ministre responsable?

Le président de la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain, M. Pierre Racine, a récemment confié son inquiétude en disant qu'il serait déplorable et malheureux que les promesses du gouvernement fédéral ne soient pas tenues.

Pourquoi le ministre responsable de la région de Québec, le député conservateur de Langelier, fait-il des promesses qu'il ne peut pas tenir? Pourquoi se traîne-t-il les pieds? Les gens de la région de Québec étaient habitués à avoir des hommes forts à Ottawa qui défendaient leurs intérêts. Le ministre actuel ne fait pas le poids comparativement aux Jean Marchand, Gilles Lamontagne, Pierre Bussièrès et Charles Lapointe.

* * *

[Traduction]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA CRÉATION DE CENTRES D'EXCELLENCE—PLAIDOYER EN
FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, il importe de reconnaître que la productivité du Canada reposera à l'avenir sur notre aptitude à utiliser de plus en plus efficacement les sciences et la technologie. De là l'intérêt que revêt pour tous les Canadiens l'annonce faite récemment, selon

Article 21 du Règlement

laquelle on consacrerait 1,3 milliard de dollars de plus à la recherche et au développement.

Malgré les reproches que ne cessent de lui adresser ceux pour qui le gouvernement devrait soutenir la plupart des budgets de recherche, le gouvernement s'est lancé dans la bonne direction en accordant à nos universités les subventions à la recherche et les bourses qui leur faisaient cruellement défaut.

La création de centres d'excellence va permettre, de concert avec les bourses d'études universitaires, d'accroître le réservoir de ressources humaines nécessaires à la poursuite du développement au Canada. Nos jeunes scientifiques et chercheurs pourront mettre leurs talents à profit au sein des petites et grosses entreprises axées sur le progrès. J'espère que l'on créera un centre d'excellence à l'Université de la Saskatchewan, afin de donner à tous les Canadiens la chance de participer à la recherche de catégorie internationale qui se poursuit à cet endroit.

Le déblocage de fonds destinés à la recherche et au développement ouvre de nouvelles perspectives scientifiques et technologiques à Saskatoon ainsi que d'un bout à l'autre du Canada.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

L'ALBERTA—LA CRISE QUI SECUE LE SECTEUR DES SOINS
MÉDICAUX

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en 1983, le gouvernement albertain a supprimé le droit de grève des infirmières de l'Alberta. L'Alberta Hospital Association en a alors profité pour réduire de 3 p. 100 le salaire des infirmières.

En outre, le gouvernement conservateur albertain a gravement sous-financé les soins médicaux et comprimé les budgets hospitaliers, une situation qui s'est trouvée aggravée par la diminution de la part fédérale du financement des soins de santé. Les hôpitaux albertains manquent tellement de fonds qu'ils ne peuvent pourvoir à 290 postes d'infirmières encore vacants.

Au lieu de promouvoir une approche préventive et moins coûteuse des soins de santé, les conservateurs préfèrent adopter une loi régressive qui supprime le droit de grève et s'en prendre à la profession traditionnellement féminine d'infirmière. Voilà la cause de la crise qui secoue à l'heure actuelle le secteur des soins médicaux en Alberta.

Il ne reste plus comme professionnels dévoués que des infirmières mal rémunérées qui travaillent très fort pour prendre soin des patients. Les citoyens et les journaux albertains appuient les infirmières.

Le projet de loi C-44 devrait être annulé et les gouvernements albertain et fédéral devraient financer convenablement les soins de santé de sorte que les patients reçoivent les soins dont ils ont besoin et les infirmières, le salaire qu'elles méritent.